

Communiqué de presse – 09.07.2026

Sécurité routière : l'ACQ salue des premières mesures « bouclier » pour tous les usagers de la route au Québec

Ce jeudi 9 juillet 2026, par voie de communiqué de presse, le ministre des Transports et de la Mobilité durable, Monsieur Benoit Charette, annonce deux nouvelles mesures pour s'assurer « que les personnes qui circulent sur nos routes [soient] qualifiées ». Une initiative saluée par l'Association du camionnage du Québec (ACQ) qui souligne depuis plusieurs années la présence, en Ontario, d'un bassin important de conducteurs incorporés – aux comportements accidentogènes – recrutés par des employeurs peu scrupuleux à l'égard de la sécurité de leurs activités.

Des mesures « bouclier » pour tous les usagers de la route au Québec

Première mesure : le ministère des Transports annonce qu'à partir d'aujourd'hui, la SAAQ « exigera des Ontariens qui souhaitent s'établir au Québec et échanger leur permis de classe 1 [...] qu'ils réussissent les examens pratiques afin de s'assurer de leurs compétences ».

« Nous savons que de nombreux conducteurs incorporés et leurs employeurs sévissent dans la région de l'Ontario, cette mesure est un premier bouclier pour protéger nos entreprises, leurs conducteurs et tous les usagers de la route. Les exigences de sécurité de notre industrie doivent demeurer une priorité absolue, sans exception ni compromis. »

Marc Cadieux, Président-directeur général de l'ACQ.

Une mesure très attendue par les entreprises de l'industrie du camionnage au Québec, qui ont plusieurs fois interpellé le gouvernement sur leurs inquiétudes grandissantes face au danger que représentent certains conducteurs de véhicules lourds en provenance de l'Ontario.

« Certes, les conducteurs en provenance de l'Ontario qui circulent sur nos routes ne sont pas touchés par ces mesures, mais ceux qui souhaitent s'installer au Québec devront prouver leurs aptitudes, et s'ils ne les ont pas, se mettre à niveau avant de prendre le volant. J'ai insisté ce matin même auprès du cabinet du ministre des Transports afin qu'il y ait davantage de contrôles sur les routes, et que les aptitudes et la qualité des équipements de chaque conducteur circulant au Québec soient en règle avec nos standards. »

Marc Cadieux, Président-directeur général de l'ACQ.

Association du Camionnage du Québec

6450, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H4C 1V4

Contact presse : 514 415-9680 | cmaurin@carrefour-acq.org